

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Août 2014

DATE DE CONVOCATION : 22 août 2014

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christelle DAVID, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Rémi DELSANTE (pouvoir donné à Christelle DAVID), Véronique FOREL (pouvoir donné à Jean-Paul BALLALOUd), Julie HOLLOSI (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Claude GOY), Sandrine RECHER (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER)

SECRETARE : Jean-Paul GUIGNARDAT



Monsieur le maire a fait part au Conseil :

- Des remerciements d'associations extérieures à Marignier pour la subvention qui leurs a été allouée au titre de l'année 2014.
- Des remerciements de la « Batterie Fanfare » de Marignier pour le bon déroulement, la contribution et le soutien de la commune au « 41^{ème} Festival des Batteries Fanfares de la Haute Savoie » qui s'est déroulé le 05 et 06 juillet dernier à Marignier.
- Des remerciements du Comité des Fêtes pour la participation des membres du Conseil Municipal à la « 34^{ème} Grimpée du Môle ».
- Du retrait de la délibération « Approbation de la remise gracieuse des pénalités de la taxe d'urbanisme » concernant M.TOSCANO

Monsieur le maire demande au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 10 juillet 2014

Pour :23

Contre : 6 (MM. Pery, Rubin-Delanchy, Pasquier et Mmes Nennig, Frachon Bourqui et Trincat)

Abstention : 0

DECISION MUNICIPALE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

DM2014_07_11 : Réalisation d'un terrain de football synthétique marché 2014-T02-déclaration sans suite

Considérant que les crédits budgétaires alloués à l'opération sont insuffisants pour attribuer le marché,

Il a été décidé de déclarer sans suite la consultation pour la réalisation d'un terrain de football synthétique aux Prés Paris.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de servitude de passage avec le SIVOM de la région de Cluses du nouveau collecteur permettant le raccordement des eaux usées des communes de St Jeoire et Mieussy à la station d'épuration intercommunale de Marignier et empruntant les parcelles suivantes :

section AY n°58, section AN n°264, section AK n°213, section AL n°282

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

DE VALIDER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

DE VALIDER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'ATTRIBUER le marché de travaux pour la réalisation d'un terrain de football synthétique aux Prés-Paris à l'entreprise TARVEL selon la variante pour un montant de 960 253, 09 euros HT.

Avec prestations supplémentaires pour un montant de 43 428, 90 euros HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'ALLOUER à M. Frédéric AZAM, Trésorier Municipal de Bonneville, l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} janvier 2014.

DE DÉCLARER que ladite indemnité sera calculée chaque année à 100 % du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

DE SUPPRIMER le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au service « Espaces Verts »,

DE CREER un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie C, au service « Espaces Verts », à compter du 1^{er} septembre 2014.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

*Le Conseil,
A décidé, à l'unanimité,*

D'ACCEPTER la mise à disposition par la commune à l'association Marnymômes d'une partie du personnel des écoles, soit dix agents titulaires pour assurer, à raison de 3 heures maximum par semaine, l'encadrement des enfants sous la coordination de l'Association Marnymômes.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 01 septembre 2014

au